

BUREAU

Vendredi 8 novembre 2024 à 9h30
à la Mairie de NOTRE-DAME-DE-RIEZ

PROCES-VERBAL

L'an deux mille vingt-quatre, le 8 novembre à 9 h 30, le **BUREAU**, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à NOTRE-DAME-DE-RIEZ, sous la présidence de M. Hervé BESSONNET.

Date de convocation : 29 octobre 2024.

Nombre de membres : en exercice : 10, présents : 6, votants : 6.

Secrétaire de séance : M. Claude GUIBERT.

ETAIENT PRESENTS :

Membres à voix délibérative :

- M. Hervé BESSONNET, Président
- M. Guy AIRIAU, 3^{ème} Vice-président
- M. Jean TESSIER, 4^{ème} Vice-président
- M. Claude GUIBERT, Membre du Bureau
- M. Fabrice GUILLET, Membre du Bureau
- M. Bernard METAIREAU, Membre du Bureau

Membres à voix consultative :

- M. Hervé BREMAUD, Président de l'Association syndicale des marais de Saint-Hilaire et de Notre-Dame-de-Riez
- M. Pierre de MAISONNEUVE, Président de l'Association syndicale des marais de la Basse Vallée de la Vie
- M. Jean-Guy GAZEAU, Président de l'Association syndicale des marais de la Vie

Agents du Syndicat Mixte :

- Mme Anne PAPIN, Animatrice du SAGE
- M. Ludovic PRIOU, Technicien rivière et marais principal

ETAIENT EXCUSES OU ABSENTS :

Membres à voix délibérative :

- M. Jean-Michel ROUILLE, 1^{er} Vice-président
- Mme Isabelle DURANTEAU, 2^{ème} Vice-présidente
- M. Lucien PRINCE, 5^{ème} Vice-président

- M. Philippe POUCKET, Membre du Bureau

Membres à voix consultative :

- M. Loïc CHIRON, Président de l'Association syndicale des marais du Jaunay et du Gué-Gorand
- M. Christophe GUYON, Président de l'Association syndicale du barrage des Vallées
- M. Jean-Claude GUYON, Président de l'Association syndicale des marais de Soullans et des Rouches
- M. Michel MORILLEAU, Vice-président de la Fédération de Vendée pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique
- M. Jean-Claude MERCERON, Président d'honneur du Syndicat Mixte des Marais, de la Vie, du Ligneron et du Jaunay
- Mme Maggy GRILA, Conseil Départemental de la Vendée - Service de l'Eau
- M. Vincent GUILGAULT, Responsable du Service de Gestion Comptable de CHALLANS

ORDRE DU JOUR

Délégations du Bureau

1. Ligne de trésorerie
2. Animation du SAGE - Année 2025 : Demandes de subvention
3. Coordination du Contrat Territorial Eau Vie Jaunay - Année 2025 : Demandes de subvention
4. Réseau de mesures de la qualité de l'eau - Année 2025 : Demandes de subvention

Préparation du Comité Syndical du 06/12/2024

5. Contrat Territorial Eau Vie-Jaunay 2025-2027 : programme d'actions prévisionnel
6. Orientations budgétaires 2025
7. Projet Agro-Environnemental et Climatique (PAEC) - Enjeux Eau et Biodiversité - Campagne 2025
8. Contrat d'assurance des risques statutaires du personnel – Habilitation du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Vendée
9. Autres points

Questions diverses

PREAMBULE

APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU BUREAU DU 4 OCTOBRE 2024

Monsieur le Président demande au Bureau de procéder à l'approbation du procès-verbal du Bureau du 4 octobre 2024.

Le Bureau approuve à l'unanimité le procès-verbal du Bureau du 4 octobre 2024.

DÉSIGNATION D'UN SECRÉTAIRE DE SÉANCE

Après s'être assuré que le quorum était atteint, Monsieur le Président indique au Bureau qu'il est nécessaire de procéder à la désignation d'un secrétaire de séance.

Le Bureau désigne M. Claude GUIBERT pour assurer la fonction de secrétaire de séance lors du Bureau du 8 novembre 2024.

DELEGATIONS DU BUREAU

LIGNE DE TRÉSORERIE

Monsieur le Président rappelle au Bureau qu'un crédit de trésorerie est nécessaire pour permettre le financement des différentes dépenses d'investissement et de fonctionnement avant le versement des contributions budgétaires et des subventions des différents partenaires du Syndicat Mixte des Marais, de la Vie, du Ligneron et du Jaunay.

Il expose ensuite que 3 organismes bancaires ont été consultés afin de renouveler le crédit de trésorerie et soumet à l'examen du Bureau les propositions reçues.

Compte tenu des besoins actuels de trésorerie, Monsieur le Président propose la mise en place d'une ligne de trésorerie auprès de la CAISSE REGIONALE DE CREDIT AGRICOLE MUTUEL ATLANTIQUE VENDEE à hauteur de 200 000 €, destinée à faciliter l'exécution du budget annuel.

Le Bureau, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

ARTICLE 1 : Pour financer les dépenses d'investissement et de fonctionnement, le Syndicat Mixte contracte auprès de la CAISSE REGIONALE DE CREDIT AGRICOLE MUTUEL ATLANTIQUE VENDEE, une ligne de trésorerie à hauteur de 200 000 €, selon les conditions suivantes :

- durée : 12 mois,
- taux : EURIBOR 3 mois moyenné, majoré de 0,60 % (dans l'hypothèse où l'index EURIBOR 3 mois moyenné serait inférieur à zéro, l'index sera alors réputé égal à zéro),
- commission d'engagement : 0,10 % l'an, prélevée par débit d'office à la mise en place,
- base de calcul des intérêts : 365 jours, appel trimestriel des intérêts à terme échu,
- frais de dossier : 100 €.

ARTICLE 2 : Les crédits nécessaires au paiement trimestriel des intérêts seront inscrits au Budget Primitif 2025 du Syndicat Mixte.

ARTICLE 3 : Monsieur le Président est autorisé à signer le contrat du crédit de trésorerie à intervenir avec la CAISSE REGIONALE DE CREDIT AGRICOLE MUTUEL ATLANTIQUE VENDEE.

ARTICLE 4 : Monsieur le Président est autorisé à procéder sans autre délibération aux versements et remboursements de fonds selon les modalités définies au contrat.

ANIMATION DU SAGE - ANNEE 2025 : DEMANDES DE SUBVENTION

Monsieur le Président rappelle au Bureau que le Syndicat Mixte des Marais, de la Vie, du Ligneron et du Jaunay, en tant que structure porteuse du Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE), est chargé de l'animation de la Commission Locale de l'Eau (CLE) ainsi que de l'élaboration, du suivi de la mise en œuvre, de la modification et de la révision du SAGE Vie Jaunay.

A ce titre, une équipe d'animation est constituée afin de réaliser les missions liées au SAGE :

- animation de la CLE, de son Bureau et de ses commissions,
- coordination du SAGE et de ses contrats de mise en œuvre (Contrat Territorial Eau),
- coordination et suivi des études (élaboration du Projet de Territoire pour la Gestion de l'Eau - PTGE),
- révision du SAGE,
- collecte, organisation et valorisation des données relatives à l'eau sur le bassin versant,
- communication.

Monsieur le Président indique que pour assurer ces missions, l'équipe d'animation est composée, pour l'année 2025, de 3 équivalents temps plein (ETP) :

- 1 ETP pour l'animation principale du SAGE,
- 1 ETP de chargée d'études pour la gestion des données et le suivi de l'élaboration du PTGE,
- 0,50 ETP pour la communication,
- 0,50 ETP pour le secrétariat.

Il précise que les dépenses prévisionnelles pour l'animation du SAGE au titre de l'année 2025 sont estimées à 196 500 € TTC et qu'une aide de l'Agence de l'eau Loire-Bretagne peut être sollicitée à hauteur de 70 % des dépenses prévisionnelles, soit 137 550 €, ainsi qu'une aide de la Région des Pays de la Loire de 16 000 €.

Le Bureau, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- décide de solliciter l'Agence de l'eau Loire-Bretagne, à hauteur de 137 550 € ;
- décide de solliciter la Région Pays de la Loire, à hauteur de 16 000 € ;
- autorise Monsieur le Président à engager les démarches administratives afférentes.

COORDINATION DU CONTRAT TERRITORIAL EAU VIE JAUNAY - ANNEE 2025 : DEMANDES DE SUBVENTION

Monsieur le Président rappelle au Bureau que le Syndicat Mixte des Marais, de la Vie, du Ligneron et du Jaunay, en tant que structure porteuse du Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE), a conduit une étude visant à la définition d'une stratégie et de programmes d'actions sur la période 2022-2027.

Ce programme d'actions est financé dans le cadre d'un Contrat Territorial Eau sur la période 2025-2027, grâce au soutien financier de l'Agence de l'eau Loire-Bretagne, de la Région des Pays de la Loire, du Département de la Vendée et de l'ensemble des maîtres d'ouvrage du contrat.

Monsieur le Président indique qu'afin d'assurer la coordination du Contrat Territorial Eau Vie Jaunay au titre de l'année 2025, une animation est nécessaire comprenant 1 ETP pour la coordination agricole et 2,5 ETP pour la cellule milieux aquatiques (intégrant 0,5 ETP de secrétariat). Les dépenses prévisionnelles sont estimées à 210 000 € TTC répartis comme suit :

- coordination agricole : 50 000 €
 - o frais de personnel : 37 000 €,
 - o frais de fonctionnement : 13 000 € ;
- cellule milieux aquatiques : 160 000 €
 - o frais de personnel : 136 000 €,
 - o frais de fonctionnement : 24 000 €.

Il précise qu'une aide de l'Agence de l'eau Loire-Bretagne peut être sollicitée à hauteur de 60 %, soit un montant prévisionnel de subvention de 125 400 € en application du forfait de frais de fonctionnement plafonné à 12 000 €/ETP, et que la Région des Pays de la Loire apporte également une subvention de 16 000 €.

Le Bureau, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- décide de solliciter pour la coordination du Contrat Territorial Eau Vie Jaunay, au titre de l'année 2025 :
 - o l'aide de l'Agence de l'eau Loire-Bretagne, à hauteur de 125 400 €,
 - o l'aide de la Région Pays de la Loire, à hauteur de 16 000 € ;
- autorise Monsieur le Président à engager les démarches administratives afférentes.

RESEAU DE MESURES DE LA QUALITE DE L'EAU - ANNEE 2025 : DEMANDES DE SUBVENTION

Monsieur le Président informe le Bureau qu'un suivi physico-chimique de la qualité de l'eau est projeté en 2025 dans le cadre du nouveau programme d'actions 2025-2027 sur :

- 3 à 4 stations « cours d'eau » : le Jaunay amont et aval, le Ligneron amont et aval ;
- 6 stations « marais salé ».

Il indique que le montant prévisionnel de cette action est de 22 000 € TTC.

Monsieur le Président expose ensuite au Bureau le plan de financement :

- Agence de l'eau Loire-Bretagne : 50 %, soit un montant de 11 000 €,
- Région des Pays de la Loire : 30 %, soit un montant de 6 600 €.

Le Bureau, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- approuve la réalisation du réseau de mesure de la qualité physico-chimique pour l'année 2025, ainsi que son plan de financement ;
- décide de solliciter :
 - o l'Agence de l'eau Loire-Bretagne, à hauteur de 11 000 €,
 - o la Région des Pays de la Loire, à hauteur de 6 600 € ;
- autorise Monsieur le Président à engager les démarches administratives afférentes.

CONTRAT TERRITORIAL EAU VIE-JAUNAY 2025-2027 : PROGRAMME D'ACTIONS PREVISIONNEL

Monsieur le Président rappelle au Bureau que le Syndicat Mixte des Marais, de la Vie, du Ligneron et du Jaunay, s'est engagé, en tant que maître d'ouvrage, dans le Contrat Territorial Eau Vie Jaunay 2022-2024 et pour la période 2025-2027.

Monsieur le Président explique ensuite que suite au bilan du Contrat Territorial Eau Vie Jaunay 2022-2024, des ajustements du programme d'actions 2025-2027 ont été nécessaires.

Il explique que ce programme d'actions a fait l'objet d'une validation par le Comité de Pilotage du contrat et par la Commission Locale de l'Eau du SAGE Vie Jaunay.

Monsieur le Président présente ensuite au Bureau le programme d'actions prévisionnel retenu, ainsi que le plan de financement afférent, qui doit être engagé dans un second Contrat Territorial (CT) Eau Vie Jaunay sur la période 2025-2027, sous maîtrise d'ouvrage du Syndicat Mixte :

- Mission « Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux Vie et Jaunay » :
 - o Volet global : 360 000 €,
 - o Volet complémentaire : 166 000 €.
- Mission « Entretien et restauration des marais et des cours d'eau » :
 - o Volet milieux aquatiques : 3 503 846 € ;

Le Bureau approuve le programme d'actions tel que présenté par Monsieur le Président et décide de le proposer au prochain Comité Syndical.

ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2025

Monsieur le Président informe le Bureau que conformément à l'article L. 2312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), un rapport sur les orientations budgétaires doit être présenté au Comité Syndical, dans un délai de deux mois précédant l'examen du budget.

Après avoir présenté le contexte général (missions du Syndicat Mixte...), Monsieur le Président rappelle au Bureau que dans le cadre de la stratégie du Contrat Territorial Eau Vie Jaunay, les contributions budgétaires pour la mission « Entretien et restauration des marais et des cours d'eau » ont été portées à hauteur de 500 000 € à compter de l'exercice 2022 ; ce qui permet la réalisation d'un programme d'actions de l'ordre de 1 million d'euros par an.

Une évolution annuelle des contributions budgétaires du taux d'inflation a également été décidée, y compris pour les autres missions (SAGE, rongeurs aquatiques envahissants...). Pour l'année 2024, la prévision du taux d'inflation est de + 1,6 % (donnée INSEE).

Pour la mission « Entretien et restauration des marais et des cours d'eau », le bilan du Contrat Territorial Eau 2022-2024 fait apparaître un solde d'actions sur les milieux aquatiques de 800 000 € TTC, correspondant à un autofinancement d'environ 240 000 €. Cette somme correspond à des contributions budgétaires non utilisées qui pourront être mobilisées dans les années à venir.

A contrario pour la mission « SAGE Vie et Jaunay », de nombreuses études doivent être programmées dans les années à venir : révision du SAGE, Projet de Territoire pour la Gestion de l'Eau

(PTGE) et étude bilan du CT Eau. Les contributions budgétaires actuelles de la mission SAGE ne permettront pas de couvrir l'autofinancement nécessaire pour ces études.

Afin de ne pas augmenter les contributions budgétaires de façon globale, il est proposé de réduire les contributions budgétaires de la mission « Entretien et restauration des marais et des cours d'eau » entre 10 000 € et 20 000 € et d'augmenter, de ce même montant, les contributions pour la mission « SAGE », à compter de l'exercice 2025.

Pour la mission « Mise en place et exploitation de dispositifs et ouvrages destinés à l'amélioration qualitative ou quantitative de la ressource en eau, hors assainissement et alimentation en eau potable », liée au projet de réserves de substitution sur la Vie aval, ce dernier étant en stand-by, aucune contribution budgétaire ne sera sollicitée en 2025.

Les statuts du Syndicat Mixte prévoient également dans son article 12.3, une contribution budgétaire spécifique pour le remboursement des annuités afférentes aux emprunts contractualisés avant le 31 décembre 2016. Ces annuités étant soldées depuis 2023, cette contribution budgétaire spécifique n'est plus sollicitée depuis l'exercice 2024.

Monsieur le Président précise enfin que le rapport sur les orientations budgétaires tient compte des informations actuelles concernant le projet de loi de finances 2025, en particulier, pour le FCTVA, une baisse du taux de 16,404 % à 14,85 % et sa suppression en fonctionnement.

Monsieur le Président présente au Bureau le projet de rapport sur les orientations budgétaires.

Le Bureau approuve le projet de rapport sur les orientations budgétaires 2025 présenté par Monsieur le Président et décide de le proposer à la délibération du prochain Comité Syndical.

PROJET AGRO-ENVIRONNEMENTAL ET CLIMATIQUE (PAEC) - ENJEUX EAU ET BIODIVERSITE - CAMPAGNE 2025

Monsieur le Président rappelle au Bureau que le Syndicat Mixte des Marais, de la Vie, du Ligneron et du Jaunay (SMMVLJ) est opérateur des Mesures Agro-Environnementales et Climatiques (MAEC) dans le cadre d'une opération collaborative pour laquelle il assure la fonction de structure chef de file, pour deux Projets Agro-Environnementaux et Climatiques (PAEC) : Eau et Biodiversité.

Monsieur le Président précise au Bureau qu'afin de définir et de suivre ces PAEC, un comité de pilotage a été mis en place.

Au titre de la campagne 2024, deux PAEC avaient été déposés par le Syndicat Mixte des Marais, de la Vie, du Ligneron et du Jaunay : l'un au titre de l'enjeu Eau et l'autre au titre de la Biodiversité.

Pour le PAEC Eau :

Au titre de la campagne 2025, il est proposé de renouveler le PAEC Eau sur le même périmètre qu'en 2024 et de reconduire l'opération collaborative avec comme structure chef de file, le Syndicat Mixte des Marais, de la Vie, du Ligneron et du Jaunay et comme partenaires, la Chambre d'agriculture Pays de la Loire, la CAVAC, le CERFRANCE-Vendée et le CIVAM-GRAPEA.

- Budget prévisionnel pour les Mesures Agro-Environnementales et Climatiques répondant à l'enjeu Eau : 1 593 297 €

- Budget prévisionnel pour l'animation du PAEC Eau : 50 053,61 €

Une demande de subvention d'un montant de 20 377,38 € est sollicitée auprès de la DRAAF afin de financer cette animation, correspondant à un taux de subvention de 50 % avec un coût plafond journalier de 550 €.

Pour le PAEC Biodiversité :

Au titre de la campagne 2025, il est proposé de renouveler le PAEC Biodiversité sur le même périmètre qu'en 2024 et de reconduire l'opération collaborative avec comme structure chef de file, le Syndicat Mixte des Marais, de la Vie, du Ligneron et du Jaunay et comme partenaire la Chambre d'agriculture Pays de la Loire.

L'animation du PAEC Biodiversité ne fait pas l'objet d'une nouvelle demande de financement. Un avenant à la convention d'animation 2023 a été entériné auprès de la DRAAF pour une prorogation du délai de réalisation permettant d'utiliser les crédits d'animation 2023 non consommés.

- Budget prévisionnel pour les Mesures Agro-Environnementales et Climatiques répondant à l'enjeu Biodiversité : 209 200 €.

Le Bureau approuve les PAEC 2025 présentés par Monsieur le Président et décide de les proposer au prochain Comité Syndical.

CONTRAT D'ASSURANCE DES RISQUES STATUTAIRES DU PERSONNEL – HABILITATION DU CENTRE DE GESTION DE LA FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE DE LA VENDEE

Monsieur le Président rappelle au Bureau que le Comité Syndical, lors de sa séance du 28 octobre 2021, a délibéré afin d'adhérer au contrat groupe d'assurance des risques statutaires du personnel proposé par le Centre de Gestion de la Vendée, conclu avec C.N.P. Assurances, pour une durée de quatre ans (du 1^{er} janvier 2022 au 31 décembre 2025).

L'objectif de l'assurance des risques statutaires est de couvrir les frais liés aux droits au maintien de tout ou partie du traitement des agents en cas de congés pour raison de santé (maladie, accident du travail, maladie professionnelle, maternité/paternité), ainsi qu'au versement d'un capital décès.

Monsieur le Président explique au Bureau que le Centre de Gestion s'est prononcé sur la mise en œuvre d'une procédure de marché à adhésion facultative pour la passation d'un nouveau contrat groupe, avec une prise d'effet au 1^{er} janvier 2026 pour une nouvelle période de 4 ans.

Le Bureau décide de proposer au prochain Comité Syndical de délibérer pour donner habilitation au Centre de Gestion agissant pour le compte du Syndicat Mixte, afin de lancer une procédure de consultation en vue de la passation d'un contrat groupe d'assurance des risques statutaires du personnel.

AUTRES POINTS

DECISION MODIFICATIVE N° 2 DU BUDGET 2024

Monsieur le Président informe le Bureau qu'une seconde décision modificative du budget 2024 sera nécessaire afin d'intégrer :

- une augmentation de la section de fonctionnement afin de tenir compte des amortissements au prorata temporis liés aux dépenses et recettes amortissables de l'exercice 2024 ;
- une augmentation de la section d'investissement afin de tenir compte :
 - o des amortissements au prorata temporis liés aux dépenses et recettes amortissables de l'exercice 2024 ;
 - o des écritures patrimoniales.

QUESTIONS DIVERSES

Néant.

L'ORDRE DU JOUR ETANT EPUISE, LA SEANCE EST LEVEE.

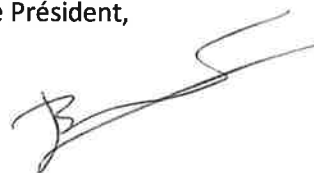
A SAINT-REVEREND, le vendredi 28 février 2025.

Le secrétaire de séance,



Claude GUIBERT

Le Président,



Hervé BESSONNET